



2 novembre 2023

(23-7429)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: français

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

BURKINA FASO: DECRET N°2020-0765/PRES/PM/MCAT/MINEFID/MENAPLN/MESRSI PORTANT
PERCEPTION DE LA REMUNERATION POUR REPROGRAPHIE DES ŒUVRES FIXEES
SUR UN SUPPORT GRAPHIQUE OU ANALOGUE

Membre présentant la notification	BURKINA FASO
--	---------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Décret n°2020-0765/PRES/PM/MCAT/MINEFID/MENAPLN/MESRSI portant perception de la rémunération pour reprographie des œuvres fixées sur un support graphique ou analogue
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/BFA/23_13275_00_f.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/BFA/C/5
Brève description du texte juridique notifié <p>Ce décret fixe le champ de la rémunération pour la reprographie des œuvres ainsi que le taux de perception et de redevance à cet effet. Il autorise le service des Douanes à percevoir les droits à l'importation du support ou appareil permettant la copie d'œuvres protégées et dans les autres cas, les services du Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Français
Entrée en vigueur	16 septembre 2020; Ce décret est pris en application des articles 18 et 91 de la loi n°048-2019/AN du 12 novembre 2019 portant sur protection de la propriété littéraire et artistique

Autre date	
-------------------	--

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	17 octobre 2023
Autres renseignements	IP/N/1/BFA/1 <i>(Loi n°048-2019/AN du 12 novembre 2019 portant sur protection de la propriété littéraire et artistique)</i>
Organisme ou autorité responsable	Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur 00226 76 00 76 56

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.